Rapport de gestion 2021

190^e







Le Puits

Photographie: Alain Bovard

Cet automaticien Yverdonnois nourrit sa passion pour la photographie depuis plus de 20 ans. Il est l'auteur de cette magnifique vue qui illustre notre rapport et qui a été prise au cœur de notre région. Elle a été effectuée à quelques mètres de *Le Puits* qui est considéré comme l'une des six sources de la Venoge mais qui est en fait un débordement de la source principale dite *Le Chaudron*. La particularité de ces sources est qu'elles ne sont actives et qu'elles ne forment leur cours que lorsque les pluies ont été très abondantes.

Notre région recèle des lieux qui suscitent en nous une émotion particulière. Ils sont à l'image d'une terre et d'une culture qui nous unissent et donnent sens à nos existences.

Chiffres clés

Bilan	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF		
Total du bilan	448'346	435'254
Avances à la clientèle	353'029	353'016
Dépôts de la clientèle	358'903	343'196
Fonds propres (après répartition du bénéfice)	40'737	38'983
Résultats		
Résultat net des opérations d'intérêts	5'053	4'881
Autres produits nets	702	1'355
Charges d'exploitation et impôts	3'258	3'185
Bénéfice de l'exercice (résultat de la période)	1'026	1'052
Dividende		
Dividende brut par titre	12%	12%



Sommaire

6	Rapport annuel du Conseil d'administration
7	Gouvernance d'entreprise
9	Conseil d'administration
10	Bilan
12	Compte de résultat
14	État des capitaux propres
15	Annexe aux comptes
36	Rapport de l'organe de révision
37	Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités
38	Évolution du bilan



La lecture de notre rapport annuel 2021 vous permettra de constater que l'exercice sous revue s'inscrit dans la même veine que les exercices précédents malgré un contexte économique, bancaire et sanitaire des plus difficiles.

Rapport annuel du Conseil d'administration

Tant le compte de résultat que la structure de son bilan n'ont pas subi de modifications majeures et c'est somme toute plus que réjouissant.

Le terme «résilience» devenu à la mode ces derniers mois s'applique aussi à notre Établissement puisqu'il a fallu composer avec un environnement pressurisant et fortement concurrentiel.

Adaptation, continuité et développement de notre cœur de métier ont fait l'objet tant pour notre Direction commerciale renouvelée que pour votre Conseil, d'une attention majeure dans la définition de leurs priorités.

Le retour à un environnement désormais normalisé, dont l'Assemblée générale du 29 avril 2022 redevenue présentielle en est l'une des conséquences bienvenues, laisse augurer d'un contexte général redevenu favorable à un renouveau que l'on attendait depuis longtemps.

En capitalisant sur son savoir-faire et en privilégiant une adaptabilité rapide aux circonstances, notre Banque peut continuer à tirer son épingle du jeu dans des environnements qui peuvent parfois induire des marges de manœuvre souvent exsangues.

La Caisse d'Épargne de Cossonay se veut encore et toujours une banque de proximité et sait pouvoir compter sur la fidélité de sa clientèle, ce dont elle se félicite.

En termes chiffrés, le résumé des résultats 2021 peut se présenter de la manière suivante:

Le total du bilan s'élève à CHF 448'345'669.81. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 4.58% pour atteindre CHF 358'903'178.80 alors que les avances à la clientèle sont restées stables et totalisent CHF 353'029'407.05.

Le taux de couverture des avances à la clientèle par rapport aux avoirs de la clientèle atteint ainsi 101.66% (97.22% à fin 2020).

Le bénéfice (résultat de la période) s'élève à CHF 1'026'400.54 (./. 2.44%) après augmentation des réserves pour risques bancaires généraux de CHF 905'000.00, et paiement des impôts de CHF 299'050.00.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'administration vous proposera lors de l'assemblée générale, de maintenir le versement d'un dividende de 12%.

Cossonay, le 24 février 2022



La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes et les structures sur la base desquels un établissement est conduit et contrôlé par ses organes. La FINMA définit ses exigences au sein de la circ.-FINMA 17/1 «Gouvernance d'entreprise - banques».

Gouvernance d'entreprise

La conduite de la Caisse d'Épargne de Cossonay société coopérative repose sur les deux organes que sont le Conseil d'administration et la Direction. Ces organes ont des attributions et des devoirs distincts. Le Conseil d'administration assume la haute direction et la surveillance générale de la banque. La Direction est l'organe chargé de la gestion opérationnelle de la banque. Elle est subordonnée au Conseil d'administration. Ces deux organes assument leurs responsabilités conformément aux dispositions légales, aux statuts et au règlement d'organisation (ROG).

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale. Selon les statuts, il se compose de 5 à 7 membres au plus. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour une période de 4 ans. Ils sont rééligibles, mais la durée de leur mandat ne peut excéder 20 ans. Ils doivent déposer leur mandat au plus tard à la prochaine Assemblée générale ordinaire qui suit leur 65° année.

Le Président convoque le Conseil d'administration chaque fois que les circonstances l'exigent, mais de manière générale une fois par mois. Pour être valables, les décisions doivent être prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'administration est responsable de la stratégie et de la politique d'entreprise. Ses attributions sont réglées dans les statuts et au chapitre 3 du ROG. Elles comprennent notamment les points suivants:

- Approbation d'un concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque.
- · Responsabilité de la réglementation interne.
- Décision en matière de coopérations d'importance stratégique.
- Introduction et poursuite de procédures judiciaires, conclusion de concordats et de transactions, reconnaissance de plaintes.
- · Décision quant à l'émission d'un emprunt obligataire.
- Approbation de l'analyse des risques dans la perspective de la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme en vertu de l'art. 25 al. 2 OBA-FINMA.

La formation et le parcours professionnel des administrateurs sont présentés à la page 9 du présent rapport.

Commissions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut si nécessaire former en son sein des commissions chargées de préparer les affaires, aucune compétence de décision leur revenant.

Commission d'audit

La Commission d'audit est composée d'au moins deux membres du Conseil d'administration, selon l'art. 18 du ROG. La Commission est actuellement composée de M. Gaël Girardet (président), de Mme Marylène Villard (membre) et de M. Didier Simond (membre).

Les attributions de la Commission d'audit, basées sur les directives de la FINMA, sont définies à l'art. 17 du ROG.



La Direction est responsable de la conduite des affaires de la banque.

Gouvernance d'entreprise

Direction

Ses attributions et compétences sont notamment les suivantes:

- Conduite des affaires courantes, pilotage opérationnel des revenus et des risques, y compris gestion de la structure du bilan et des liquidités et représentation de l'établissement vis-à-vis des tiers dans le secteur opérationnel.
- Formulation de propositions concernant les affaires qui relèvent de la compétence ou nécessitent l'approbation de l'organe responsable de la haute direction et édiction de prescriptions visant à régler l'exploitation commerciale opérationnelle.
- Conception et entretien de processus internes et d'un système de contrôle interne adaptés ainsi que d'une infrastructure technologique adéquate.

La Direction de la banque est composée de deux membres disposant des mêmes pouvoirs. Cette direction bicéphale est assurée par:

Directrice administrative

Mme Virginie Romang

Titulaire d'un diplôme d'économiste d'entreprise ES, d'un certificat de formation continue (CAS) en Compliance in Financial Services, de diplômes de spécialiste en compliance LPCC et de Risk Manager, elle a entamé sa carrière professionnelle dès 1995 au sein d'une banque cantonale où elle a exercé diverses fonctions durant 8 ans. En 2003, elle a pris la responsabilité administrative d'une Fondation de placement vaudoise puis rejoint, en 2006, la Direction d'une société d'intermédiation financière soumise à la FINMA où elle était responsable du secteur «administration et compliance». Madame Romang est entrée en fonction au sein de la Caisse d'Épargne de Cossonay le 1er février 2020.

Directeur commercial

Jusqu'au 31 juillet 2021

M. Alexis Rochat

Titulaire d'un diplôme d'économiste d'entreprise HES et d'économiste bancaire, il a débuté sa carrière professionnelle en 1998 par un apprentissage à la Caisse d'Épargne de Cossonay. De 2002 à 2010, il a exercé diverses fonctions dans des banques mais également dans l'industrie et dans une administration communale. De retour à la Caisse d'Épargne de Cossonay en janvier 2011 en tant que responsable du secteur des crédits, il a rejoint la Direction le 1^{er} janvier 2020.

Dès le 1^{er} septembre 2021

M. Jean-Marie Guignard

Il a débuté sa carrière par un apprentissage, en 1990, à la Banque Cantonale Vaudoise où il a évolué dans différents services (conseil à la clientèle, e-banking, entreprises). Il a pris la responsabilité de la succursale de Bussigny pendant près de dix ans. Il a ensuite participé à l'implantation de la nouvelle banque Valiant à Nyon, où il en était le responsable pendant près de 4 ans. Il a rejoint la CEDC au 1er septembre 2021.

Membres du Conseil



Tous les membres du Conseil d'administration répondent aux critères d'indépendance selon la circ.-FINMA 17/1 cm 17 ss.

Conseil d'administration

Président 1983 Diplôme en économie bancaire

Bertrand Duperrex

1985-1989
1989-2006

Directeur UBS Prilly
Crédit Agricole (Suisse) SA, dont Directeur Financier depuis 2000

2006-2007 Compagnie Financière Tradition, Directeur Financier

2008-2011 MIG Banque SA, Directeur Financier et contrôle des risques

2012 à ce jour Indépendant

Vice-Président2004Diplôme d'informaticien de gestion HES

Didier Simond

2005-2010 Employé en tant qu'informaticien de gestion Responsable des systèmes d'information,

actuellement à la Fondation Eben-Hézer

2021 à ce jour Municipal à Sullens

Membres 2000 Diplôme d'ingénieur HES en énergie électrique

Jérôme Bastian 2000-2007 Responsable Clients Siemens

2007 à ce jour Responsable éclairages et signalisation Duvoisin-Groux SA

Gaël Girardet 1999 Diplôme d'architecte ETS/HES

1999-2002 Employé dans un atelier d'architecture à Lausanne 2002-2012 Associé dans un atelier d'architecture à Cossonay

2012 à ce jour Employé, chef de projet dans un atelier d'architecture à Yverdon

Antoinette Reymond

1986

Diplôme de boulangère-pâtissière

1988 à ce jour Gestion de l'exploitation agricole

2005 à ce jour Secrétaire-comptable dans diverses PME 2010-2012 Présidente du Conseil communal de Cossonay

Marylène Villard 1976 Diplôme d'employée de commerce (CFC)

1977 à ce jour Secrétaire-comptable dans une PME d'installations électriques

2002-2011 Municipale à Daillens

Secrétaire (hors CA)

Charles-Emile Cuhat



Bilan

Actifs

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF			
Liquidités		82'020	70'221
Créances sur les banques		5'614	5'839
Créances sur la clientèle	7.1	35'594	41'667
Créances hypothécaires	7.1, 7.7	317'435	311'349
Immobilisations financières	7.3	5'829	3'777
Comptes de régularisation actifs		51	107
Participations	7.4	664	664
Immobilisations corporelles	7.5	918	1'205
Autres actifs	7.6	221	425
Total des actifs		448'346	435'254
Total des créances subordonnées		0	0
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0



Passifs

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF			
Engagements envers les banques		4'091	4'090
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		329'641	313'669
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7.2	81	448
Obligations de caisse		29'262	29'527
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7.7, 7.9	38'000	42'000
Comptes de régularisation passifs		769	976
Autres passifs	7.6	112	160
Provisions	7.10	5'465	5'214
Réserves pour risques bancaires généraux	7.10	13'399	12'494
Capital social	7.11	1'568	1'561
Réserve légale issue du capital		459	456
Réserve légale issue du bénéfice		24'466	23'605
Bénéfice reporté		7	2
Bénéfice (résultat de la période)		1'026	1'052
Total des passifs		448'346	435'254
Total des engagements subordonnés		0	0
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0

Opérations hors bilan

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF			
Engagements conditionnels	7.1, 7.15	1'415	1'426
Engagements irrévocables	7.1	9'971	12'744
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	7.1	526	526

Compte de résultat

Résultat des opérations d'intérêts

en milliers de CHF	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
Produits des intérêts et des escomptes		5'989	6'432
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		16	18
Charges d'intérêts		-1'052	-1'595
Résultat brut des opérations d'intérêts		4'953	4'855
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		100	26
Résultat net des opérations d'intérêts		5'053	4'881

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		104	96
Produits des commissions sur les opérations de crédit	14	14	
Produits des commissions sur les autres prestations de service		342	353
Charges de commissions		-33	-30
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		427	433
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	7.16	91	74

Autres résultats ordinaires

Produits des participations	132	130
Autres produits ordinaires	36	40
Autres charges ordinaires	-31	-48
Autres résultats ordinaires	137	122



Charges d'exploitation

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF			
Charges de personnel	7.18	-1'506	-1'486
Autres charges d'exploitation	7.19	-1'453	-1'430
Charges d'exploitation		-2'959	-2'916
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	7.5	-441	-449
Variations des provisions et autres corrections de valeur, et pertes	7.10	-125	-50
Résultat opérationnel		2'183	2'095
Produits extraordinaires	7.20	47	770
Charges extraordinaires	7.20	0	-44
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	7.20	-905	-1'500
Impôts	7.21	-299	-269
Bénéfice (résultat de la période)		1'026	1'052

Répartition du bénéfice

	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF		
Bénéfice (résultat de la période)	1'026	1'052
Bénéfice reporté	7	2
Bénéfice au bilan	1'033	1'054
– Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-840	-860
– Distributions au moyen du bénéfice au bilan	-188	-187
Report à nouveau	5	7



État des capitaux propres

en milliers de CHF	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facul- tatives issues du bénéfice et bénéfice/perte reportés	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 01.01.2021	1'561	456	23'605	12'494	2	1'052	39'170
Augmentation du capital	7	3	1				11
Modification du bénéfice reporté					5	-5	0
Dividendes et autres distibutions						-187	-187
Autres dotations (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				905			905
Autres dotations (prélèvements) affectant les autres réserves			860			-860	0
Bénéfice (résultat de la période)						1'026	1'026
Capitaux propres au 31.12.2021	1'568	459	24'466	13'399	7	1'026	40'925



Annexe aux comptes annuels 2021

Annexe 1

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

Généralités

Sous la raison sociale Caisse d'Épargne de Cossonay société coopérative, il existe une société coopérative fondée le 1^{er} mai 1833. Son siège est à Cossonay et une agence a été ouverte au printemps 1993 à Sullens.

À la fin de l'exercice, l'effectif du personnel est de 11 personnes. Converti en emplois à temps complet, le nombre s'élève à 8,8, auquel il faut ajouter un apprenti (année précédente 8,8).

La société a pour but d'encourager l'épargne par l'exploitation d'une banque régionale. Elle déploie principalement son activité dans la région de Cossonay.

Pool des actionnaires d'Entris Holding

La banque est membre du Pool des actionnaires d'Entris Holding et utilise, contre rémunération, les services qui lui sont proposés.

Le Pool des actionnaires d'Entris Holding ne prévoit aucune indemnité en cas de sortie.

Stratégie informatique commune

Depuis 2018, des banques régionales, dont notre banque, ont adopté la stratégie informatique multifournisseur. Avec la mise en œuvre de cette stratégie, Inventx SA est devenu le nouveau fournisseur informatique en charge de l'exploitation du centre de calcul et de l'Application Management. Swisscom, ex-fournisseur responsable de ces prestations jusqu'en 2018, continue à fournir des services informatiques aux banques précitées, dont notre banque. Citons notamment le traitement individuel des données aux postes de travail, l'exploitation des réseaux décentralisés ainsi que le traitement du trafic des paiements et de l'administration des titres.

Avec cette stratégie, les exigences croissantes en termes de flexibilité et de qualité des services informatiques sont mieux satisfaites et les coûts informatiques, la rubrique la plus importante des charges d'exploitation, significativement réduits.

Cette stratégie multifournisseur induit des économies d'échelle pour tous les établissements participants. Le système bancaire central Finnova exploité par ces banques n'est pas affecté par ce changement.

Admission au régime destiné aux petites banques

Par courrier du 25 février 2020, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a confirmé la participation de notre banque au régime des petites banques. Ce régime a pour but de mettre en place des allègements dans les contraintes administratives et réglementaires. À cet égard, la banque est soumise à des obligations réduites, notamment en matières de publication des fonds propres, des liquidités et du ratio de levier.

Champ d'activité

La banque développe les champs d'activités décrits ci-après. Pour le surplus, il n'existe pas d'autres activités qui ont une influence sur le risque et la rentabilité de la banque.

Opérations au bilan

Le principal domaine d'activité, qui représente également la source majeure de revenus, est représenté par les opérations de bilan fondées sur la différence d'intérêts. Le résultat net des opérations d'intérêts représente 88,5% du total des revenus ordinaires (exercice précédent 88,6%).

À l'actif, les créances hypothécaires représentent 70,8% du total du bilan (exercice précédent 71,5%). L'ensemble des crédits et prêts à la clientèle totalise 78,7% du bilan (exercice précédent 81,1%). Les crédits octroyés à la clientèle sont essentiellement couverts par des hypothèques. La banque finance principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux sont en règle générale gagés.

Au passif, l'ensemble des fonds déposés par la clientèle totalise 80,1% du total du bilan (exercice précédent 78,8%).

Opérations de commissions et de prestations de service

Les opérations de commissions concernent principalement les locations de safes, droits de garde sur dépôts de titres ainsi que le trafic des paiements.

La banque n'accepte pas de mandat d'administration de dossiers de titres. Par contre, elle conseille les clients et elle exécute les ordres d'achats et de ventes de titres. La CEDC a obtenu l'autorisation de la FINMA pour exercer une activité de négociant en valeurs mobilières.

Opérations de négoce

La part prépondérante des opérations de négoce concerne les opérations de change (devises et billets), réalisées de manière sélective quant à la qualité des contreparties. Cette activité demeure toutefois marginale.

Autres secteurs d'activité

La banque entretient un portefeuille de titres pour des raisons de liquidités et de placements. Ils figurent sous les immobilisations financières.

Le siège social est installé dans son propre immeuble. La banque détient en outre un terrain sur lequel elle a aménagé un parking pour les voitures du personnel et des clients.

Annexe 2

Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1 Principes généraux

La tenue des livres, l'établissement du bilan et l'évaluation sont conformes au Code des obligations, aux prescriptions de l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC FINMA) et aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et conglomérats financiers (Circulaire FINMA 2020/1).

La banque établit ses états financiers statutaires selon une présentation fiable. La situation économique est représentée de telle manière que des tiers puissent se forger une opinion cohérente.

Toutes les opérations sont inscrites dans les livres de la banque le jour de leur conclusion et évaluées dès ce jour en vue de la détermination du résultat. L'évaluation des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées est effectuée selon le principe de la date de conclusion. Les opérations conclues à terme sont inscrites dans les affaires hors bilan jusqu'à la date de règlement. Les transactions sont inscrites ensuite dans le bilan à la date de règlement.

Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes.

2.2 Principes de présentation

La loi prescrit un cadre de présentation pour les états financiers et l'annexe aux comptes annuels. Seules les composantes de ce schéma de publication applicables à la banque figurent ici. Ainsi, les tableaux prescrits ont-ils été limités aux catégories de données concernant la banque dans le but d'en faciliter la lecture

Pour le surplus, la banque est dispensée d'établir un tableau de financement en raison du recours au principe de la présentation fiable pour l'édition de ses comptes annuels (art. 25 al. 3 OB).

2.3 Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants:

- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés, sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

2.4 Modification des principes comptables et des principes d'évaluation

Il n'y a pas eu de changement des principes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.5 Liquidités

Les montants sont portés au bilan à la valeur nominale.

2.6 Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont inscrites à la valeur nominale et diminuées des corrections de valeur pour risques de défaillance nécessaires. Les engagements sur les banques sont portés au bilan à la valeur nominale.

Les avoirs et les engagements en métaux précieux sont évalués à la juste valeur si le métal précieux dont il est question est négocié à un prix donné sur un marché efficient et liquide.

2.7 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont portées au bilan à la valeur nominale déduction faite des corrections de valeur pour risques de défaillance nécessaires.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour tous les risques de perte perceptibles selon le principe de prudence. Il y a perte de valeur lorsqu'on peut s'attendre à ce que la valeur comptable de la créance soit inférieure au montant dû. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont directement déduites des positions actives correspondantes. La détermination des risques de défaillance latents pour les créances non-compromises se fonde sur l'expérience. Le calcul est effectué individuellement selon une approche systématique.

Les créances compromises sont des créances pour lesquelles il est peu probable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises sont évaluées comme leurs éventuelles garanties à la valeur de liquidation, et dépréciées en tenant compte de la solvabilité du preneur de crédit. L'évaluation se fait individuellement et la perte de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

La constitution initiale, de même que d'éventuelles constitutions ultérieures de provisions pour risques (à savoir les corrections de valeur pour risques de défaillance pour l'utilisation effective, et les provisions pour la limite de crédit non utilisée) est globalement effectuée par la position «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». En cas de modifications de l'utilisation, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est effectuée lors de chaque bouclement entre les corrections de valeur et les provisions, pour que l'utilisation





effective des différentes limites soit correcte au niveau du bilan. Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également effectuées par la position «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents qui ne sont pas réutilisés immédiatement pour d'autres corrections de valeur de même nature sont dissous par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable ou qu'on renonce à la récupérer, elle est amortie par le débit de la correction de valeur correspondante. Pour de plus amples informations en lien avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, nous nous référons au point 3 «Identification des risques de défaillance et détermination des corrections de valeur».

Les corrections de valeur sont compensées avec les positions actives correspondantes.

2.8 Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont portés au bilan à la valeur nominale.

Les engagements sur métaux précieux sur comptes métaux sont évalués à la juste valeur si le métal précieux dont il est question est négocié à un prix donné sur un marché efficient et liquide.

2.9 Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de couverture.

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour piloter les risques de taux, dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont comptabilisés dans la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes», pour les intérêts encaissés et dans la rubrique «Charges d'intérêts», pour les intérêts décaissés.

Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés:

La banque conclut des contrats d'instruments financiers à des fins de couverture d'opérations actives et passives, principalement pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Types d'opérations:

Opération de base:

 Créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt Couverture par:

- Swaps de taux d'intérêt
- Caps de taux d'intérêt

La banque documente les relations de couverture ainsi que les buts des opérations de couverture lors de la conclusion des opérations. La banque vérifie périodiquement les besoins de couverture en relation avec la règlementation interne.

2.10 Immobilisations financières

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sont évalués et inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition avec imputation de l'agio ou disagio (composante d'intérêt) sur la durée (« méthode Accrual »). Les modifications de valeur liées aux risques de défaillance sont comptabilisées immédiatement dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Si des titres de créance sont vendus avant l'échéance ou remboursés prématurément, les gains et pertes relatifs à la composante d'intérêt ne sont pas perçus de suite, mais sont délimités sur la durée résiduelle jusqu'à l'échéance de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ». Les titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à leur échéance (destinés à la revente) sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, les parts de placements collectifs de capitaux, les propres positions physiques de métaux précieux ainsi que les immeubles repris dans le cadre d'affaires de crédits et destinés à la revente sont évalués à la valeur la plus basse. Pour les immeubles repris dans le cadre d'affaires de crédits et destinés à la revente, la valeur considérée est la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur de liquidation.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation allant au plus jusqu'aux coûts d'acquisition est comptabilisée si la juste valeur, tombée sous la valeur d'acquisition, est remontée par la suite. Le solde des variations de valeurs est comptabilisé dans la position «Autres charges ordinaires» ou la position «Autres produits ordinaires».

Lors de cession d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, le résultat réalisé est entièrement comptabilisé dans la position «Résultat des aliénations d'immobilisations financières».

2.11 Participations

Il s'agit essentiellement des participations minoritaires à caractère d'infrastructure destinées à être conservées à long terme. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires, compte comme la valeur réglementaire la plus élevée.

La valeur est révisée à chaque date de clôture. Les éventuelles dépréciations supplémentaires («Impairment») doivent être comptabilisées dans le compte de résultats (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur



immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). L'attribution due à la suppression (partielle) d'une perte de valeur est inscrite dans la position « Produits extraordinaires ». Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont comptabilisés dans la position « Produits extraordinaires », les pertes à la rubrique « Charges extraordinaires ».

2.12 Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles sont portés à l'actif s'ils ont une valeur de marché nette ou une valeur d'usage, s'ils peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable et s'ils sont supérieurs à la limite inférieure d'activation.

Les investissements dans les immobilisations corporelles existantes sont activés si la valeur de marché ou d'usage est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation notable de la durée de vie et s'ils sont supérieurs à la limite inférieure d'activation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et portées à l'actif à leur valeur d'acquisition. Lors d'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée maximale d'utilisation estimée. La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

- Immeuble à l'usage de la banque: 20 ans
- Autres immobilisations corporelles: 10 ans
- · Logiciels, matériel IT: 3-5 ans
- Les «Autres immeubles» (parking) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test «d'Impairment» à chaque date de clôture.

Les acquisitions jusqu'à CHF 10'000.- sont amorties intégralement chaque fin d'année.

La valeur des immobilisations corporelles est révisée à chaque date de clôture. Les éventuelles dépréciations supplémentaires («Impairment») doivent être comptabilisées dans le compte de résultats (position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles»).

L'attribution due à la suppression (partielle) d'une perte de valeur est inscrite dans la position «Produits extraordinaires ». Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la position «Produits extraordinaires », les pertes à la rubrique «Charges extraordinaires ».

2.13 Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

2.14 Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les commissions contre paiement à l'avance en lien avec les prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes d'intérêts et délimitées sur la durée des prêts respectifs (« méthode Accrual »).

2.15 Provisions

Une provision est constituée si un événement passé crée une obligation probable justifiée dont le montant et/ou l'échéance est incertain mais estimable de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par une analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date de clôture, si ceux-ci contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur temps exerce une influence significative, le montant de la provision doit être escompté.

Le montant de la provision doit correspondre à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. La sous-position « Autres provisions » peut inclure des réserves latentes. La banque constitue notamment des provisions forfaitaires destinées à couvrir les risques opérationnels latents existants à la date critère d'évaluation. Ils s'élèvent à 0,5% des avances à la clientèle. Les variations de ces corrections de valeur sont enregistrées soit dans la rubrique « Charges extraordinaires » soit dans la rubrique « Produits extraordinaires ».

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées, comme suit:

- · Les provisions pour impôts par la rubrique «Impôts».
- Les autres provisions par la rubrique « Variation des provisions et autres corrections de valeur et pertes ».

2.16 Engagements de prévoyance

Les conséquences économiques des institutions de prévoyance sur la banque sont soit des avantages économiques, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de la Caisse de pensions Bafidia à laquelle la banque est affiliée. En cas de découvert, il existe un engagement économique si les conditions pour la constitution d'une provision sont données. En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur ou de les utiliser, en dehors des prestations réglementaires, pour un autre usage économique de l'employeur.

Les cotisations de l'employeur dues vis-à-vis de l'institution de prévoyance affiliée sont comptabilisées en permanence dans le compte de résultat dans la position «Charges de personnel».

2.17 Impôts

Les impôts sur le capital et le bénéfice dus sur le résultat de la période concernée et le capital déterminant sont calculés en accord avec les prescriptions fiscales. Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

Les engagements issus d'impôts sur le capital et le bénéfice courants doivent être inscrits dans la position «Comptes de régularisation passifs».

Les impôts latents sur le bénéfice ne sont pas considérés ni saisis.

2.18 Réserves pour risques bancaires généraux

La saisie au bilan se fait à la valeur nominale. Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées et font partie du capital propre.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées ou dissoutes par la rubrique du compte de résultat «Variation des réserves pour risques bancaires généraux».

2.19 Comptes de régularisation

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

2.20 Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont saisies à la valeur nominale. Des provisions sont créées pour les risques de pertes identifiables sur les passifs.

2.21 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat (position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur»).

Les taux de clôture utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants:

	2021	2020
EUR	1.0335	1.0801
USD	0.9127	0.8815
GBP	1.2302	1.2037



Annexe 3 Identification des risques de défaillance et détermination des corrections de valeur

Pour mesurer et gérer le risque de défaillance, la banque classe ses crédits dans le système de notation des clients «CreditMaster». Celui-ci comprend au total douze classes de notation.

Pour les créances non-compromises appartenant aux classes 1 à 10, le service de la dette est assuré, la valeur des sécurités est appropriée et le remboursement du crédit ne semble pas menacé. Pour ces créances non-compromises, la banque constitue des corrections de valeur pour risques latents de défaillance.

Les créances sont évaluées sur une base individuelle tant au niveau de la solvabilité du preneur de crédit que de la qualité des garanties.

Les créances des classes 11 et 12 comptent comme créances compromises, c'est-à-dire qu'il est improbable que le preneur de crédit puisse à l'avenir faire face à ses obligations. Ces créances sont évaluées sur une base individuelle tant au niveau de la solvabilité du preneur de crédit que de la qualité des garanties. Il convient d'utiliser la valeur de liquidation déterminée. Dans la mesure où la restitution de la créance dépend uniquement de la réalisation des garanties, la part non couverte fait entièrement l'objet de corrections de valeur. Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés de capital et d'intérêts ont été réglés selon les dispositions contractuelles et lorsque divers critères de solvabilité sont à nouveau remplis.

Pour les comptes courants avec une limite de crédit, la banque procède selon l'option des cm 16-20 de la Circ.-FINMA 2020/1 en ce qui concerne la détermination des corrections de valeur pour risques de défaillance.

Les commissions et les intérêts en souffrance (y compris les intérêts courus) ne doivent pas être pris en compte dans le revenu des intérêts. Les intérêts échus et impayés au-delà de 90 jours font partie de ces catégories. Les intérêts échus sont déterminés selon le principe brut.

Dans le cas des crédits en compte courant, les commissions et les intérêts sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis 90 jours.

Annexe 4 Évaluation des garanties (valeurs vénales et d'avance)

Lors de l'estimation des garanties se rapportant à des créances hypothécaires sur gages immobiliers, nous nous basons sur les directives internes fondées sur les directives de l'Association suisse des banquiers.

La valeur des garanties est vérifiée à intervalles raisonnables en fonction du type de couverture. Les estimations immobilières sont effectuées selon les directives. Des spécialistes en crédits compétents estiment les objets à usage propre, les immeubles d'habitation et commerciaux simples, ainsi que les immeubles locatifs. Des experts externes reconnus en tant qu'estimateurs peuvent être impliqués pour les objets plus compliqués ou qui ne se trouvent pas dans le rayon d'activité proche.

Les valeurs suivantes servent à déterminer la valeur d'avance actuelle et future :

Valeur vénale

- · Maisons individuelles et à deux logements
- · Appartements en propriété par étage
- Maisons et appartements de vacances
- · Terrains

Valeur de rendement

- · Immeubles locatifs
- · Immeubles commerciaux
- · Objets industriels
- Immeubles à utilisation mixte

La valeur retenue correspond au plus à la valeur de marché. Des taux d'avance maximaux sont donnés par type d'objet. Lors de créances compromises, les garanties correspondantes sont évaluées à la valeur de liquidation.



Annexe 5 Gestion des risques

Le Conseil d'administration procède régulièrement à une analyse des risques de la banque dans le but de les identifier, de les mesurer, de les évaluer et de les contrôler. Conformément à ses statuts, la CEDC est gérée sur la base de principes de prudence. Elle s'interdit toutes opérations de nature spéculative.

Étant donné que la banque exerce principalement son activité dans les opérations de bilan, les variations de taux peuvent influencer considérablement le résultat des opérations d'intérêts et, par voie de conséquence, sa principale source de revenus. La banque porte une attention toute particulière à la gestion de ce risque en appliquant une méthode d'analyse ALM (Asset & Liability Management) qui s'appuie sur un logiciel spécifique. Au besoin, elle peut aussi faire appel à des spécialistes externes. Concernant les risques de crédits, l'établissement fait preuve d'une grande prudence lors de leur octroi. Il exige systématiquement des garanties de première qualité. Lorsqu'il s'agit d'hypothèques, il évalue les immeubles de manière prudente et accorde les crédits en respectant les marges traditionnelles d'avance. Les risques de liquidités sont gérés et surveillés selon les prescriptions de la législation bancaire.

Le Conseil d'administration a fixé une tolérance aux risques de liquidités qui est révisée au moins une fois par an.

La banque n'a aucune intention de prendre des risques excessifs dans les besoins de liquidités. L'objectif est d'avoir à tout moment suffisamment de liquidités pour pouvoir respecter les obligations de paiement, même en cas de situation de crise. Cela se traduit en termes quantitatifs par des niveaux d'alertes et des limites globales, y compris en matière de niveau de réserve de liquidités. Il existe en outre un plan d'urgence. Un cadre réglementaire interne garantit que les incitations à la

Un cadre réglementaire interne garantit que les incitations à la prise de risques sont adaptées aux risques de liquidités.

La banque gère et contrôle ce type de risque au travers de la concordance des échéances des actifs et des passifs et selon les dispositions légales et conventionnelles en la matière.

Le service «compliance» de la banque veille au respect des dispositions réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers, appuyé par Clientis SA. Enfin, s'agissant des risques juridiques, la banque fait appel aux conseils d'un avocat.

Les organes de la haute direction sont régulièrement informés sur la situation de fortune, financière, de liquidités et de rendement, ainsi que sur les risques inhérents, par un système d'information adapté.

Les risques de crédits, de marché et les risques opérationnels sont inhérents à l'activité de la banque. En vertu des dispositions de l'Ordonnance sur les fonds propres, qui transposent les accords de Bâle III, les fonds propres nécessaires sont déterminés en fonction des risques encourus. Ils doivent être couverts par des fonds propres disponibles.

Dans le cadre du groupement des banques régionales, la banque a confié la surveillance et le traitement informatique

des données, le giro bancaire, l'administration des titres et du trafic des paiements étrangers à Clientis SA, Entris Banking SA et Swisscom SA. Les travaux de bouclements comptables et l'administration des salaires sont externalisés chez Equilas SA. Enfin, la fonction d'audit interne est assurée par Mazars SA. Ces externalisations ont fait l'objet, conformément aux exigences de la FINMA, de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services sont tous soumis au secret bancaire.

Annexe 6 Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun évènement susceptible d'influencer sensiblement le patrimoine, la situation financière et le résultat de la banque ne s'est produit depuis la date de clôture.



Annexe 7

Informations se rapportant au bilan, aux opérations hors bilan et au compte de résultat

- 7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises
- 7.1.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan

		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
en milliers de CHF					
Prêts					
Créances sur la clientèle		2'015	11'883	21'791	35'689
Créances hypothécaires					
- immeubles d'habitations		262'459	0	861	263'320
- immeubles commerciaux		1'026	0	0	1'026
– immeubles artisanaux et industriels		35'262	0	187	35'449
- autres		18'642	0	2	18'644
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.2021	319'404	11'883	22'841	354'128
	31.12.2020	313'763	14'075	26'556	354'394
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.2021	319'404	11'883	21'742	353'029
	31.12.2020	313'763	14'075	25'178	353'016
Hors bilan					
Engagements conditionnels		0	218	1'197	1'415
Engagements irrévocables		7'763	0	2'208	9'971
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		0	0	526	526
Total hors bilan	31.12.2021	7'763	218	3'931	11'912
	31.12.2020	10'554	235	3'907	14'696

7.1.2 Créances compromises

en milliers de CHF	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2021	1'421	893	528	528
31.12.2020	3'058	2'234	824	824

Rapport de gestion CEDC – 2021



25

7.2 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

		Instru	ments de négoce		Instrume	nts de couverture
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
en milliers de CHF						
Instruments de taux – swaps	0	0	0	0	81	6'000
Total avant prise en compte des contrats de netting au 31.12.2021	0	0	0	0	81	6'000
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	0	81	0
Total avant prise en compte des contrats de netting au 31.12.2020	0	0	0	0	448	18'000
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	0	448	0
en milliers de CHF				de remplacement sitives (cumulées)		de remplacement gatives (cumulées)

0

7.3 Répartition des immobilisations financières

Total après prise en compte des contrats de netting au 31.12.2021

Total après prise en compte des contrats de netting au 31.12.2020

		Valeur comptable		Juste valeur
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF				
Titres de créances	5'702	3'655	5'708	3'692
– dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	5'702	3'655	5'708	3'692
– dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	0	0	0	0
Titres de paticipations	113	107	113	107
– dont participations qualifiées (en cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix)	0	0	0	0
Métaux précieux	14	15	14	15
Total	5'829	3'777	5'835	3'814
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	298	297	303	306

Les immobilisations financières sont destinées à réduire nos liquidités placées à taux négatifs auprés de la BNS.



81

448

Répartition des contreparties selon la notation

	qualité haute	qualité moyenne	qualité moyenne inférieure	spéculatif	extrêmement spéculatif	en défaut	sans notation
en milliers de CHF							
Titres de créances: valeur comptable	298	310	420	308	0	0	4'366

7.4 Présentation des participations

				31.12.2021						
	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés et adapations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Change- ment d'affectation	Investis- sements	Désinves- tissements	Amortis- sements	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence /reprises d'amortisse- ments	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
en milliers de CHF	-									
Autres participations										
– avec valeur boursière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– sans valeur boursière	717	53	664	0	0	0	0	0	664	1'314
Total des participations	717	53	664	0	0	0	0	0	664	1'314

7.5 Présentation des immobilisations corporelles

						31.12.	2021		
	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changement d'affectation	Investis- sements	Désinvestis- sements	Amortis- sements	Reprises	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
en milliers de CHF									
Immeuble à l'usage de la banque	1)	1)	349	0	0	0	-124	0	225
Autres immeubles	380	-130	250	0	0	0	0	0	250
Software acquis séparément ou développés à l'interne	2'007	-1'549	458	0	151	0	-286	0	323
Autres immobilisations corporelles	2'661	-2'513	148	0	3	0	-31	0	120
Total des immobilisations corporelles	5'048	-4'192	1'205	0	154	0	-441	0	918

¹⁾ Il n'a pas été possible de déterminer la valeur d'acquisition de l'immeuble à l'usage de la banque sans que cela occasionne un coût excessif. Celui-ci est détenu depuis plusieurs dizaines d'années. À partir de l'exercice 2003 nous avons repris les amortissements sur l'immeuble de la banque, selon les directives de la FINMA.

7.6 Répartition des autres actifs et autres passifs

		Autres passifs		
en milliers de CHF	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Compte de compensation dérivés	153	348	0	0
Impôts indirects	67	67	64	112
Compte de compensation	1	10	0	0
Obligations de caisse, coupons non échus et emprunts obligataires	0	0	46	46
Autres actifs et autres passifs	0	0	2	2
Total	221	425	112	160

7.7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements, et les actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	Valeur comptable	Engagements effectifs
en milliers de CHF		
Créances hypothécaires (créances nanties ou cédées pour les emprunts de lettres de gages)	53'252	38'000

~

7.8 Indications relatives à la situation économique de l'institution de prévoyance

	taux de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/du groupe financier		Modifications de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
en milliers de CHF		31.12.2021	31.12.2020			31.12.2021	31.12.2020	
Caisse de pensions Bafidia	*116.9%	0	0	0	85	85	93	

^{*}au 30.09.2021

La banque est affiliée à la Caisse de pensions Bafidia. L'âge de la retraite est de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Moyennant une réduction de leur rente, les collaborateurs ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. La Caisse est classée comme « orientée sur les cotisations » selon Swiss GAAP RPC 16. La détermination des conséquences économiques résulte en principe de la situation économique de chaque institution de prévoyance selon le dernier bouclement annuel, lequel ne doit pas dater de plus de 12 mois. S'il existe des signes (indicateurs) qui indiquent des développements essentiels depuis le dernier bouclement (ex. fluctuation de valeur, liquidation partielle, etc.), ceux-ci doivent être pris en considération. Le Conseil d'administration part du principe qu'en cas d'excédent de couverture au sens de Swiss GAAP RPC 16, celui-ci doit être utilisé en faveur des assurés. Il n'existe actuellement aucun avantage économique pour les réserves de cotisation de l'employeur.

7.9 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours

Émetteur	Taux d'intérêt moyen pondéré	Échéance	Montant
en milliers de CHF			
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire	0.61%	2022-2032	38'000
Total			38'000

Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours

Émetteur	D'ici une année	≤ 2 ans	≤ 3 ans	≤ 4 ans	≤ 5 ans	> 5 ans	Total
en milliers de CHF							
Banque des Lettres de Gage d'Établisse- ments suisses de Crédit hypothécaire	2'000	10'000	6'000	6'000	2'000	12'000	38'000
Total	2'000	10'000	6'000	6'000	2'000	12'000	38'000

7.10 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

	État au 31.12.2020	Utilisations conformes au but	Reclas- sifications	Différence de change	Intérêts en souffrance et recouvrement	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État au 31.12.2021
en milliers de CHF								
Provisions pour risques de défaillance	338	0	176	0	0	0	-2	512
Autres provisions	4'876	-49	0	0	0	135	-9	4'953
Total des provisions	5'214	-49	176	0	0	135	-11	5'465
Réserves pour risques bancaires généraux	12'494	0	0	0	0	905	0	13'399
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	1'378	0	-176	0	0	22	-125	1'099
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	824	0	-186	0	0	0	-110	528
 dont corrections de valeur pour les risques latents 	554	0	10	0	0	22	-15	571

La réserve pour risques bancaires généraux est imposée.

7.11 Présentation du capital social

			31.12.2021			31.12.2020
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
en milliers de CHF						
Capital social	1'568	3'135	1'568	1'561	3'122	1'561
– dont libéré	1'568	3'135	1'568	1'561	3'122	1'561
Total du capital social	1'568	3'135	1'568	1'561	3'122	1'561

7.12 Nombre et valeur des droits de participations ou des options sur de tels droits accordés aux membres de la direction et du conseil d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

En 2021, aucune part sociale n'a été accordée aux membres de la direction, du conseil d'administration ainsi qu'aux collaborateurs. Lors de l'exercice précédent, 1 part sociale a été accordée à un membre de la direction.

7.13 Indication des créances et engagements envers les parties liées

		Créances		Engagements
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF				
Affaires d'organes	8'261	6'670	1'150	1'764

Les limites accordées aux organes s'élèvent à TCH 8'461 au 31 décembre 2021. Les conditions accordées aux organes de la banque sont les mêmes que pour la clientèle.



7.14 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	Échéances								
		À vue	Dénon- çable	≤ 3 mois	≤ 12 mois	≤ 5 ans	> 5 ans	Immobilisé	Total
en milliers de CHF									
Actifs/Instruments financiers									
Liquidités		82'020	0	0	0	0	0	0	82'020
Créances sur les banques		5'314	300	0	0	0	0	0	5'614
Créances sur la clientèle		28	3'095	6'798	9'324	7'039	9'310	0	35'594
Créances hypothécaires		50	10'036	22'688	42'367	185'708	56'586	0	317'435
Opérations de négoce		0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières		128	0	0	605	4'072	1'024	0	5'829
Total	31.12.2021	87'540	13'431	29'486	52'296	196'819	66'920	0	446'492
	31.12.2020	75'554	17'697	21'842	50'213	196'659	70'888	0	432'853
Capitaux étrangers/Instrumen	nts financiers								
Engagements envers les banques		4'091	0	0	0	0	0	0	4'091
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		102'467	227'174	0	0	0	0	0	329'641
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		81	0	0	0	0	0	0	81
Obligations de caisse		0	0	697	2'837	19'752	5'976	0	29'262
Emprunts et prêts des lettres de gage		0	0	2'000	0	24'000	12'000	0	38'000
Total	31.12.2021	106'639	227'174	2'697	2'837	43'752	17'976	0	401'075
	31.12.2020	95'321	222'886	1'295	11'249	40'491	18'492	0	389'734

7.15 Répartition des créances et engagements conditionnels

	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF		
Engagements de couverture de crédit et similaires	0	0
Garanties et similaires	666	670
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
Autres engagements conditionnels	749	756
Total des engagements conditionnels	1'415	1'426

7.16 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF		
Résultat de négoce provenant des:		
Instruments de taux (y.c. les fonds)	0	0
Titres de participation (y.c. les fonds)	0	0
Devises	91	71
Matières premières/métaux précieux	0	3
Total du résultat de négoce	91	74
– dont provenant de l'option de la juste valeur	0	0
– dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs	0	0
– dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements	0	0

7.17 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

En 2021, les capitaux déposés auprès de la BNS ont été ponctionnés par des intérêts négatifs. Ceux-ci ont été comptabilisés dans le compte «Intérêts négatifs banques» pour un montant de KCHF 21.0 durant la période considérée (année précédente KCHF 18.2). Des intérêts négatifs ont été prélevés à la clientèle pour un montant de KCHF 11.0 (année précédente KCHF 9.1) et comptabilisés dans les charges d'intérêts.



7.18 Répartition des charges de personnel

en milliers de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Rémunérations (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, salaires et allocations)	1'176	1'214
 dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable 	0	0
Prestations sociales	236	201
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	94	71
Total des charges de personnel	1'506	1'486

7.19 Répartition des autres charges d'exploitation

	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF		
Coûts des locaux	82	75
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	654	627
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	28	32
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	75	96
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	75	96
- dont pour d'autres prestations de service	0	0
Autres charges d'exploitation	614	600
Total des autres charges d'exploitation	1'453	1'430

7.20 Commentaires sur les pertes significatives, les produits et charges extraordinaires ainsi que les dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

Produits extraordinaires	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF		
Dissolution de la provision sur immeuble	9	118
Dissolution de la provision sur coûts de projets	0	208
Dissolution de la provision sur risque taux	0	400
Autres produits extraordinaires	38	44
Total des produits extraordinaires	47	770
Charges extraordinaires		
Ajustement provision forfaitaire	0	41
Autres charges extraordinaires	0	3
Total des charges extraordinaires	0	44
Réserves pour risques bancaires généraux		
Attribution à la réserve pour risques bancaires généraux	905	1'500
Total des réserves pour risques bancaires généraux	905	1'500

7.21 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF		
Charges pour impôts courants	299	269
Charges pour impôts latents	0	0
Total des impôts	299	269
Taux d'imposition moyen sur la base du résultat d'exploitation	14%	13%

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Caisse d'Epargne de Cossonay société coopérative, Cossonay

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (pages 10 à 35) de Caisse d'Epargne de Cossonay société coopérative, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Omar Grossi Expert-réviseur Réviseur responsable

Expert-réviseu

Lausanne, le 17 mars 2022

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C-F Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne Téléphone: +41 58 792 81 00, Téléfax: +41 58 792 81 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres

Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

Selon Circ. FINMA 2016/01. La Banque participe au régime des petites banques. En conséquence, la publication se limite aux chiffres-clés essentiels définis par la FINMA.

Exigences en matière de fonds propres

Fonds propres pris en compte	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF		
Fonds propres de base durs (CET1)	40'737	38'983
Fonds propres de base (T1)	40'737	38'983
Fonds propres totaux	40'737	38'983
Exigences minimales de fonds propres (CHF)	36'768	30'996

Leverage Ratio

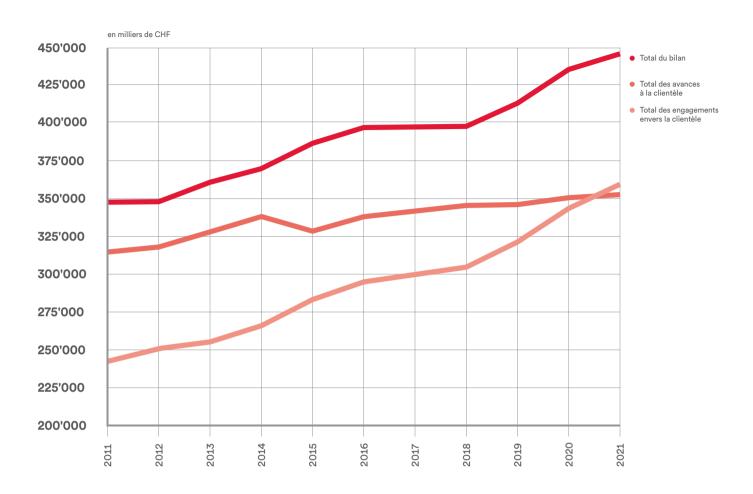
Ratio de levier Bâle III simplifié	31.12.2021	31.12.2020
en milliers de CHF		
Actifs (hors goodwill + participations + opérations hors bilan CHF)*	459'594	387'445
Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)*	8.86%	10.06%

^{*}En 2021, le calcul a été effectué sans les assouplissements COVID-19.

Liquidity Coverage Ratio

Ratio de liquidités (LCR)	31.12.2021	30.09.2021	30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020
en milliers de CHF					
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	81'404	87'005	79'886	74'719	66'029
Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	38'296	39'695	33'394	32'562	32'323
Ratio de liquidités LCR (en %)	212.57%	219.18%	239.22%	229.47%	204.28%

Évolution du bilan



	Créances sur la clientèle	Créances hypothécaires	Dépôts d'épargne*	Obligations de caisse	Total du bilan
en milliers de CHF					
2011	25'775	287'082	145'582	51'473	347'738
2012	26'887	289'752	167'197	50'112	347'371
2013	27'008	298'945	174'903	46'998	361'108
2014	24'598	310'025	182'955	48'900	371'818
2015	23'353	302'574	190'675	48'597	386'813
2016	38'381	297'911	205'941	43'471	397'848
2017	36'136	302'150	209'911	43'282	397'858
2018	36'423	305'699	214'531	42'411	396'438
2019	37'891	306'755	227'729	33'553	415'652
2020	41'667	311'349	246'378	29'527	435'254
2021	35'594	317'435	253'893	29'262	448'346

^{*}Selon nouvelle présentation des comptes (dès 2012, les comptes privés sont inclus dans les dépôts d'épargne).



Notes

Notes